

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 11 février 2025 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine GUYOT, Vice-Présidente. **Date convocation : 05 février 2025. Présents :** AUGER Catherine, BERNARD Colette, BORNET Carole, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, LEMOINE Fernand, MARTIN Michel, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** BARBIER Daniel (pouvoir à Vingdiolet MC.), BARBIER Roger, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLAS David (pouvoir à Forest JY.), JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, MAZOIRE Guy (pouvoir à Venuat É.), MOREAUX Jacques, ROY Barbara (pouvoir à Martin M.), ROY Régine, **Absents :** BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, LEROY Anne, LOUHET Damien SAURAT Jean-François, **Secrétaire de séance :** CHEYMOL AUGER Catherine En exercice : 44. Présents : 28. Votants : 32

8- Développement économique - Aide à l'immobilier d'entreprise : Demande de l'entreprise individuelle de Madame Pauline BARILLET- Rapporteur : Justine GUYOT

Mme Barillet est ostéopathe biomécanicienne D.O diplômée à Cachan en juin 2023.

Elle a débuté son activité en remplacement durant 2 mois dans 2 cabinets à Nevers avant d'ouvrir son cabinet sur Imphy en octobre 2023. Sous statut d'entreprise individuelle, elle développe des partenariats avec des entreprises comme APERAM, AUBERT & DUVAL, UGITECH ou encore TEXTILOT.

Actuellement locataire, elle a décidé d'acheter les anciens locaux du Docteur Forest-Aupetit situé rue Paul Vaillant Couturier à Imphy, et ce pour développer son activité.

Le coût d'acquisition s'élève à 65 000 €.

Suite à la mise en place de notre politique d'aide à l'immobilier d'entreprise, Madame Pauline BARILLET peut en être bénéficiaire. Le dossier a été déclaré complet le 3 décembre 2025 et le bureau communautaire a rendu un avis favorable en date du 28 janvier 2025.

Le montant des dépenses éligibles à l'aide à l'immobilier (acquisition) s'élève à 65 000 €.

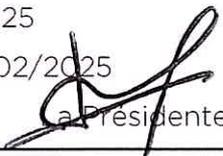
L'aide financière de la Communauté de Commune du Sud Nivernais est fixée à 10 % du montant HT des dépenses éligibles, plafonnée à 10 000 € par dossier.

Au vu du courrier adressé par Madame Pauline BARILLET le 29 novembre 2024 demandant une subvention au titre de l'immobilier d'entreprise, et au vu de la bonne complétude du dossier en date du 3 décembre 2024, madame la présidente propose au conseil communautaire :

- D'allouer une aide à l'immobilier d'entreprise à Madame Pauline BARILLET à hauteur de 6 500 € ;
- De l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, Le 11 février 2025

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 13/02/2025
Et de la publication le 13/02/2025

La Présidente

La Présidente,



R. ROY